



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

148^e Assemblée de l'UIP

Genève, 23-27 mars 2024

Réunion-débat

Protéger les droits des minorités : vers une législation globale contre la discrimination

Mardi 26 mars 2024, 11 h 30-13 h 00

Organisée en coopération avec le Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et Equal Rights Trust

Programme et note d'orientation

Le 10 décembre 2023, le monde entier a célébré le 75^e anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de sa célèbre affirmation : "Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits." La déclaration prévoit que chacun peut se prévaloir de tous les droits, sans distinction aucune, et reconnaît que tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi contre la discrimination.

Pourtant, aujourd'hui encore, on estime que [plus de la moitié des pays du monde](#) ne possèdent pas de législation offrant une protection globale et efficace contre toutes les formes de discrimination (pour une définition de la discrimination et de ses diverses manifestations, veuillez voir [ce document](#)).

En décembre 2022, l'ONU a publié pour la première fois un ensemble d'orientations claires, exhaustives et faisant autorité à l'intention des États sur les lois qu'ils sont tenus d'adopter pour remplir les obligations qui leur incombent en vue de respecter, de protéger et de mettre en œuvre les droits à l'égalité et à la non-discrimination. Le guide [Protecting minority rights: A practical guide to developing comprehensive anti-discrimination legislation](#) (protéger les droits des minorités : guide pratique en vue de l'élaboration d'une législation globale contre la discrimination) est l'aboutissement du partenariat entre le [Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme](#) et [Equal Rights Trust](#). Il rappelle **l'obligation qui incombe aux États en vertu du droit international de promulguer et de mettre en œuvre une législation globale contre la discrimination** et il fournit des **instructions claires sur les éléments qu'une telle législation doit impérativement contenir**. En 2022, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, un groupe inédit de plus d'une trentaine d'[experts indépendants des droits de l'homme](#) à l'ONU a exhorté les États à utiliser le guide comme un "catalyseur". À l'occasion de la Journée des droits de l'homme de 2023, 10 organisations et coalitions nationales du monde entier œuvrant dans le domaine de l'égalité ont publié un [appel en faveur d'une décennie d'action pour l'égalité et la non-discrimination](#).

Ces 20 dernières années, un consensus mondial croissant a émergé sur la nécessité d'adopter des législations globales anti-discrimination – consensus qui se reflète dans le nouveau guide pratique de l'ONU. Depuis 2000, de plus en plus d'États, parmi lesquels l'Afrique du Sud, l'État plurinational de Bolivie, la République de Moldova et le Royaume-Uni, ont adopté une législation globale en matière d'égalité. Aujourd'hui, des militants pour l'égalité de dizaines de pays s'emploient à élaborer et à promouvoir des lois de cette nature. Dans bon nombre de pays, des projets de loi globaux de lutte contre la discrimination sont en cours d'élaboration par le gouvernement ou en voie d'adoption par le parlement.

F

#IPU148

Les législations anti-discrimination globales et efficaces sont une condition nécessaire – mais pas suffisante – à une participation égale et au respect des droits de l'homme. Elles constituent le socle indispensable au bon fonctionnement démocratique.

Cette réunion-débat vise à examiner le rôle des parlements et des parlementaires s'agissant de l'élaboration, de la promulgation et de la mise en œuvre de lois globales sur l'égalité spécifiques au contexte, en tant qu'étape indispensable pour assurer l'égalité dans la pratique et éliminer les causes profondes de la violence, des privations, des inégalités, des troubles intérieurs et des conflits. Elle permettra d'entendre des pays ayant engagé une réforme législative fructueuse en matière d'égalité et d'autres œuvrant à promulguer une législation globale. Elle présentera également le point de vue des auteurs du guide pratique de l'ONU sur les efforts déployés afin d'aider les gouvernements, les parlements et les militants à utiliser ces orientations et à rendre leur cadre juridique national conforme au droit international.

Objectifs

1. Sensibiliser les parlementaires à la nécessité d'adopter une législation globale contre la discrimination et aux éléments qu'une telle législation doit impérativement contenir, conformément au [guide pratique de l'ONU sur la législation contre la discrimination](#).
2. Faire connaître les bonnes pratiques relatives au processus parlementaire d'adoption d'une législation anti-discrimination globale et les effets de cette adoption.
3. Échanger des vues sur les défis et les problèmes courants liés à la légifération dans ce domaine et favoriser la compréhension des solutions potentielles.
4. Discuter du rôle de l'UIP dans les activités de suivi pouvant être menées pour appuyer les progrès dans ce domaine.

Axes de réflexion

Des parlementaires et des représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'*Equal Rights Trust* participeront à une réunion-débat interactive. Les participants pourront s'inspirer des questions suivantes :

- À quelles exigences du droit international les législations nationales contre la discrimination doivent-elles répondre, et quelles sont les principales caractéristiques d'une législation anti-discrimination globale ?
- Quels sont les avantages et les effets de l'adoption d'une législation globale contre la discrimination sur les plans juridique et sociétal ?
- Quels sont les défis et les problèmes rencontrés fréquemment dans l'élaboration et l'adoption de lois anti-discrimination globales, et quelles stratégies peuvent être adoptées pour les surmonter ?

Date et lieu

26 mars 2024, 11 h 30-13 h 00

Centre international de conférences de Genève (CICG), salle 4 (niveau -1)

Intervenants

- Mme Shirin Sharmin Chaudhury, Présidente du Parlement du Bangladesh
- M. Nqabayomzi Kwankwa, Membre de l'Assemblée nationale d'Afrique du Sud
- M. Claude Cahn, Chargé des droits de l'homme, HCDH, Section des peuples autochtones et des minorités
- M. Jim Fitzgerald, Directeur, Equal Rights Trust

Modératrice

Mme Yvonne Apiyo Brändle-Amolo, membre du Parlement communal de Schlieren (Suisse)